



Interdiction de fumer dans les transports publics suisses

Rubrique : actualités - Date : mercredi 7 décembre 2005

A partir du 11 décembre, il sera interdit de fumer dans les transports publics en Suisse. L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) salue cette mesure, qui contribue en particulier à la protection de la santé des jeunes. C'est en effet ce groupe d'âge qui est le plus exposé à la fumée passive dans les transports publics. De plus, on peut en attendre un autre effet encore, puisqu'une étude qui vient de paraître aux Etats-Unis montre que l'interdiction de fumer dans des lieux publics contribue à faire baisser la proportion de fumeurs chez les jeunes.

Les Suissesses et les Suisses sont de plus en plus nombreux à se dire incommodés par la fumée du tabac dans les lieux publics : c'est ce qui ressort de l'enquête sur la fumée passive réalisée actuellement en Suisse (OFSP, 2005). Cette enquête montre que les jeunes sont particulièrement exposés à la fumée passive du fait qu'ils se trouvent souvent et longtemps dans des lieux où l'on fume (cafés, restaurants, bars et discothèques). Dans les transports publics aussi, ce sont les jeunes de 14 à 19 ans qui sont soumis au tabagisme passif en se rendant à l'école, au travail ou en se déplaçant pour leurs loisirs. Un quart des jeunes de cet âge sont exposés à la fumée du tabac dans les transports publics pendant au moins une heure par semaine. Les jeunes vont donc bénéficier tout particulièrement de l'interdiction générale de fumer qui entrera en vigueur dans les transports publics le 11 décembre prochain.

Les interdictions de fumer vont diminuer la proportion de fumeurs chez les jeunes.

La nouvelle réglementation ne fait toutefois pas que protéger les non-fumeurs de la fumée passive. Une étude qui vient d'être publiée aux Etats-Unis montre en effet que les interdictions de fumer dans les lieux publics influencent positivement la proportion des fumeurs chez les jeunes. Ainsi, dans les communes et les villes nord-américaines où il est strictement interdit de fumer dans les restaurants, les jeunes sont moins nombreux à fumer. Plus encore, plus l'interdiction est en vigueur depuis longtemps, plus la proportion de jeunes fumeurs est faible. Là où la fumée est moins acceptée socialement et où les normes changent, les adolescent-es sont à l'évidence moins nombreux à se mettre à fumer. En instituant une interdiction générale de fumer, l'Union des transports publics (UTP) ne fait donc pas que contribuer à la protection des non-fumeurs, puisque l'on peut aussi en attendre un effet positif sur le taux de fumeurs parmi les jeunes.

Communiqué de presse de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies.